

Compte rendu de la séance du samedi 06 avril 2019

Présents : VEYSSIERE Michel, GALIN Marcel, GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, PAPAIX Yvan, BOYER Patrick, DE LA CRUZ RUEDA Alain.

Absents Représentés : MAURETTE Jean-François par VEYSSIERE Michel.

Absents excusés : BONNET Marie-Anne et PAPAIX Martine.

Secrétaire de séance : DE LA CRUZ RUEDA Alain.

Ordre du jour:

1/Adoption du compte rendu du précédent conseil municipal.

2/Vote du taux des taxes d'imposition 2019.

3/Approbation des subventions 2019.

4/Examen et vote du budget principal et du budget annexe du camping 2019.

5/Hydroélectricité : désignation de l'avocat pour représentation au conseil d'état et devant le juge de l'exécution.

6/Camping : Convention d'exploitation.

7/Point sur les cabanes pastorales.

8/Etude de vulnérabilité au camping(station météorologique)et appel d'offre.

9/Renouvellement de la convention de télétransmission des actes entre la commune et la préfecture.

10/Régime d'astreintes et de permanences.

11/Questions diverses.

1/Adoption du compte rendu du précédent conseil municipal.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/Vote du taux des taxes d'imposition 2019.

Pour le budget Primitif 2019, Monsieur le Maire :

Propose selon le pacte fiscal pris par délibération n° 2018_016 en date du 31 mars 2018 d'approuver les taux des taxes directes locales suivants :

Taux d'imposition pour la taxe d'habitation.....6.02 %

Taux d'imposition pour le foncier bâti.....9.95 %

Taux d'imposition pour le foncier non bâti.....29.87%

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- d'Approuver pour 2019 les taux d'imposition cités ci-dessus.

3/Approbation des subventions 2019.

Monsieur le maire :

Présente ci-dessous le détail des subventions pour le budget 2019 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
AMICALE DES CURISTES D'AULUS LES BAINS	150.00
Amicale du personnel Oust/Massat(7agents*75€)	525.00
AMICALE POMPIERS	100.00
ASS.LES AMIS DU FESTIVAL de THEA	300.00
Ass " Les Amis de Philippe CHARVIN"	150.00
Ass Mémoire Aulus	500.00
COMITE DES FETES	3 000.00
COOPERATIVE SCOLAIRE ERCE	500.00
DPC	14 000.00
JUDO CLUB DU HAUT SALAT	100.00
Service des Sports Mairie O.M.S.E.P	200.00
SKI CLUB DES VALLEES DE GUZET	300.00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	325.00
Resto du cœur	100.00
Association speleo du haut sabartes	150.00
Ass Musicolus	500.00
Association collège de SEIX(2 élèves*50)	100.00
Ass des amis de la Fond pr mémoire de la déportation	100.00
Ass PPERMS	100.00
Total	21200.00

Où cet exposé, après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Adopte les subventions présentées ci-dessus.

4/Examen et vote du budget principal et du budget annexe du camping 2019.

Budget principal.

Monsieur le Maire :

Demande à Monsieur GRANIER, Adjoint chargé des finances, de présenter le budget primitif 2019.

Fonctionnement

	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement
Autofinancement de l'année prévu	402 235.50	
Crédits votés	317 306.00	919 248.00
Total section fonctionnement	719 541.50	919 248.00

Investissement

	Dépenses investissement	Recettes investissement
Crédits votés	687 823.04	278 400.00
D001/R1068 investissement 2018 report déficit et son financement	42 338.00	57 330.86

Reste à réaliser de l'exercice précédent	61 590.32	53 785.00
Autofinancement 2019 affecté à l'investissement		402 235.50
Total section d'investissement	791 751.36	791 751.36
Total du budget	1 511 292.86	1 710 999.36

Commentaires sur le fonctionnement :

Il rappelle que la centrale de la mouline est redevenu propriété de la commune depuis le 01 janvier 2019. Le recouvrement de la dette d'IGIC de 462.621€ en Janvier 2019 est effectif. Nous rappelons que ce montant concerne le manque de redevance au profit de la commune pour les années 2006 à 2016. Il reste à recouvrir les soldes 2017 et 2018 ainsi que les pertes engendrées par la non-conformité des installations qui ont été remise le 01 janvier 2019 par la société IGIC malgré la convention de 1989 prévoyant une remise des clés d'installations conformes.

À ce jour donc les dépenses de la commune prennent en compte la part du coût de personnel affectable à la centrale de la Mouline. Toutefois, la commune va bénéficier d'une redevance prévue à verser par la régie de la centrale de 150.000€.

La recette exceptionnelle de 462 621€ va donc permettre à la commune de rattraper une toute faible partie du retard pris par les agissements de cette société.

En matière de fiscalité la commune n'augmente pas l'impôt pour la part communale. Le pacte fiscal avec la nouvelle communauté des communes est appliqué.

Commentaires sur l'investissement (voir détail):

En 2019 les principales dépenses d'investissement envisagées concernent,

la réalisation d'une cabane et deux abris d'Estive

la réalisation de l'espace Muséal

la sécurisation des installations accrobranche

la sécurisation du réseau Incendie

la sécurisation du village et du camping par la constitution d'un réseau de pluviomètre

ainsi que divers investissement Église/Rue et murs de soutènement

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'adopter le Budget Primitif 2019.

Budget primitif annexe camping.

Monsieur le Maire :

Demande à Monsieur GRANIER, adjoint, de présenter le budget primitif annexe du camping pour 2019.

Fonctionnement

	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement
Excédent de l'année 2018 affecté		49 216.55
Crédits votés	148.327.00	134 780.00
Autofinancement 2019 affecté à l'investissement	22.109.04	
Total section fonctionnement	170.436.04	183.996.55

Investissement

	Dépenses investissement	Recettes investissement
Crédits votés	35 170.00	12 340.00
D001/R1068 investissement 2017 report excédent		720.96
Reste à réaliser de l'exercice précédent		
Autofinancement 2019 affecté à l'investissement		22 109.04
Total section d'investissement	35 170.00	35 170.00
Total du budget		
	205 606.04	219 166.55

Commentaires sur le fonctionnement :

L'activité est soumise au régime de TVA. Le personnel prévu est présent toute l'année permettant l'ouverture annuelle du camping.

2019 est une année de transition. La direction du camping est confiée à un nouveau couple qui a comme objectif de reprendre avec une nouvelle dynamique, la politique de développement initiée par la commune. Cette direction avec la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde et la réalisation des importants investissements liés à la prévention des impacts pour inondation permettront le développement du camping dans les années futures.

Dépenses : La maîtrise des coûts reste la règle. Toutefois l'accent sera mis sur le nettoyage du camping des abords, la présentation améliorée des chalets et la mise en place de l'offre snack. Ces dépenses comprennent notamment et comme les années précédentes, une participation du personnel administratif et technique du budget principal communal.

Recettes : Le chiffre d'affaire prévisionnel est un chiffre d'affaire de transition. Le chiffre d'affaire de 2016 est la référence.

Commentaires sur l'investissement :

En 2019, la réserve d'autofinancement créée les années précédentes permettra de couvrir notamment la réfection du bâtiment d'accueil et le logement de la Direction du camping.

Le Budget est de 34.000€ (Accueil, aménagement chalets, mise aux normes électriques, sécurité)

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'adopter le Budget Primitif Annexe du Camping 2019.

5/Hydroélectricité : désignation de l'avocat pour représentation au conseil d'état et devant le juge de l'exécution.

Représentation au conseil d'état

Monsieur le Maire :

Informe le Conseil municipal, dans le cadre de la reprise de la gestion de la centrale hydroélectrique et suite à l'ordonnance de "référé mesures utiles" en date du 18 décembre 2018 que la SA IGIC se pourvoit en Conseil d'Etat contre cette décision.

Propose, afin d'accompagner la Commune dans ce dossier spécifique, de confier sa défense à la SCP F. ROCHETEAU et C. UZAN- SARANO à Paris.

Où cet exposé, après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition.
- Mandate monsieur le maire pour engager les démarches nécessaires auprès de SCP F. ROCHETEAU et C. UZAN- SARANO .

Représentation devant le juge d'exécution

Monsieur le Maire :

Informe le Conseil municipal, suite à l'assignation par la SA IGIC devant le juge de l'exécution(JEX) et concernant les saisies attributions engagées par le comptable du trésor public pour les dettes dues par la société.

Propose , afin d'accompagner la Commune dans ce dossier spécifique, de confier sa défense au cabinet de maître DARRIBERE à Toulouse.

Oui cet exposé, après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition.
- Mandate monsieur le maire pour engager les démarches nécessaires auprès du cabinet de maître DARRIBERE.

6/Camping : Convention d'exploitation.

Une convention d'exploitation pour définir les conditions de fonctionnement du camping municipal est présentée par monsieur Alain DE LA CRUZ RUEDA. Cette convention sera représentée au prochain conseil municipal pour compléments d'informations et précisions quant aux modalités.

7/Point sur les cabanes pastorales.

Patrick BOYER, conseiller municipal et en charge du dossier des cabanes pastorales précise que des documents complémentaires concernant les permis de construire sont demandés par les services instructeurs du SDIAU. L'architecte doit fournir ces documents au SDIAU.

8/Etude de vulnérabilité au camping(station météorologique)et appel d'offre.

Monsieur BOYER Patrick, conseiller municipal :

Rappelle selon la délibération du 26 mai 2019, la nécessité de mettre en place un système d'instrumentation du bassin versant du Garbet pour la diminution de la vulnérabilité du village et du camping municipal aux crues torrentielles.

Le système prévu consiste en la fourniture d'installation d'un réseau de pluviomètre et limnimètre automatique en zone de montagne y compris le concentrateur serveur.

Précise que les services du RTM sont mandatés pour assurer la constitution du dossier d'appel d'offre

Le marché sera mis en ligne le 10 avril 2019 et sera composé de 2 tranches :

Une tranche ferme à hauteur de 45.000€ HT pour l'installation de 5 stations météorologiques :

- site du Col d'Agnes
- prise d'eau de l'Ars
- confluence Ars/garbet
- station de Guzet
- derrière le centre d'accueil de la ville de Toulouse

Une tranche conditionnelle à hauteur de 23.500€ HT pour l'installation de 3 stations météorologiques supplémentaires :

- Agnesserre
- Pont de magach
- Pont du Foursous

Indique que la date limite de réception des offres est prévue le 16 mai 2019.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- de lancer la procédure d'appel d'offre et de mandater monsieur le maire pour signer tous les documents afférents à cette procédure.

9/Renouvellement de la convention de télétransmission des actes entre la commune et la préfecture.

Monsieur le maire :

Rappelle au conseil municipal qu'en juin 2011, la commune a signé une convention avec les services de l'état pour télétransmettre les actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés).

Précise que suite au courrier de la préfecture en date du 14 mars 2019, la commune doit procéder au renouvellement de cette convention.

Demande au conseil municipal de le mandater pour signer la convention de renouvellement.

Vote à l'unanimité des membres présents.

10/Régime d'astreintes et de permanences.

Suite à une demande du centre de gestion, une nouvelle délibération est présentée pour la gestion des astreintes. Cette délibération apporte des précisions concernant les modalités d'organisation de l'astreinte et de rémunération.

11/Questions diverses.

1/Rétroprojecteur pour médiathèque.

Le devis de chez Alt 92 pour l'acquisition d'un rétroprojecteur pour la médiathèque est validé.

Vote à l'unanimité des membres présents.

2/ Exposition Castelminier.

En accord avec Florian TEREYGEOL, l'exposition du Castelminier sera enlevée de la salle de l'école le jeudi 11 avril 2019 et sera installée au Musée Départemental du palais des évêques à Saint-Lizier.

Une convention tripartite sera signée entre la Commune le CNRS et le Département.

3/ Prêt du chapiteau

Le comité des fêtes d'Ercé a demandé à la commune d'Aulus-les-Bains le prêt d'un chapiteau pour la fête locale du village du 13 au 16 août inclus. Le conseil municipal accepte cette demande. Vote à l'unanimité des membres présents.

VEYSSIERE Michel	GALIN Marcel
PAPAIX Martine Absente	GRANIER Lucien
BOYER Patrick	DE LA CRUZ RUEDA Alain
MAURETTE Jean-François Procuration à Michel VEYSSIERE	DUPONT Marie-Anne Absente
ROGALLE Bernadette	PAPAIX Yvan

Compte-rendu affiché le 23 mai 2019 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25.